

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE LE FALGA

31540

Délibération n°2024-06-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 Juin, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Hélène DELMAS la Maire.

Présents : Mme Hélène DELMAS, Mr Jean CAZENAVE, Mme Alix BLANCHON, Mme Marie-Laure de CAFFARELLI, Mme Marie EMBRY, Mr Johan EVADE, Mr Damien MONTAGNE, Mr Philippe BUGAREL, Mme Anne-Marie GRANZOTTO et

Absents et excusés : Mme Anaïs BERRAN-BEBOSSE à donné procuration à Mr Johan EVADE, M LESSIEUX

Convocation : 10 juin 2024

Secrétaire de Séance : Mme Marie EMBRY

Objet : Délibération du représentant au CLECT (Commission Locale d'Evolution des Charges Transférées)

Madame le Maire rappelle que depuis 30 Novembre 2023, elle est le nouveau maire suite à la démission de **Madame COUTUREAU** donc il convient de désigner un autre représentant :

Vu le code général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération N°63-2020 en date du 28 juillet 2020 du Conseil Communautaire de la communauté de communes Aux Sources du Canal du Midi portant composition de la CLECT,

Considérant que dans le cadre de renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la commissions Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature,

Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres,

Madame le Maire se porte volontaire pour reprendre la charge de représentativité.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal décide :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Désigne Madame Hélène DELMAS Le Maire en qualité de représentant au sein de la CLECT.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour Extrait conforme
Le Maire, Mme Hélène DELMAS

